

Gouvernement du Québec

Décret 628-99, 2 juin 1999

CONCERNANT la nomination de membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 385 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001), tel que remplacé par l'article 24 de la Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives (1997, c. 27), énonce que la Commission des lésions professionnelles est composée de membres dont certains sont commissaires;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 385 de cette loi prévoit que les membres autres que les commissaires sont issus soit des associations d'employeurs, soit des associations syndicales;

ATTENDU QUE le quatrième alinéa du même article de cette loi énonce que les membres issus des associations d'employeurs sont nommés par le gouvernement parmi les personnes dont le nom apparaît sur une liste dressée annuellement pour chaque région où la Commission des lésions professionnelles possède un bureau, par le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU QUE le cinquième alinéa du même article de cette loi précise que les membres issus des associations syndicales sont nommés par le gouvernement parmi les personnes dont le nom apparaît sur une liste dressée annuellement pour chaque région où la Commission des lésions professionnelles possède un bureau, par ce conseil d'administration;

ATTENDU QUE l'article 386 de cette loi prévoit que lorsqu'une personne dont le nom apparaît sur une liste visée dans le quatrième, le cinquième ou le sixième alinéa de l'article 385 décède, démissionne ou est dans l'impossibilité d'agir, le conseil d'administration de la Commission qui a inscrit son nom sur cette liste ou le ministre, selon le cas, peuvent le rayer de cette liste et y inscrire le nom d'une autre personne;

ATTENDU QUE l'article 392 de cette loi mentionne notamment que, sous réserve de certaines exceptions, la durée du mandat d'un membre autre qu'un commissaire est de un an, sauf au cours des deux premières années d'existence de la Commission des lésions professionnelles où le mandat de ce membre est de deux ans;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 335-98 du 18 mars 1998, le gouvernement a procédé à la nomina-

tion de membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles;

ATTENDU QU'aux termes du décret numéro 1197-98 du 16 septembre 1998, le gouvernement a procédé à la nomination de membres, autres que commissaires, en remplacement de membres démissionnaires et a apporté des changements en regard des régions pour lesquelles certains membres avaient été nommés en vertu du décret numéro 335-98 du 18 mars 1998;

ATTENDU QU'à la suite de la démission de certains membres nommés en vertu du décret numéro 335-98 du 18 mars 1998 et afin de permettre à la Commission des lésions professionnelles d'inscrire au rôle un plus grand nombre de recours, il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles, pour un mandat de deux ans à compter des présentes;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter également des changements en ce qui concerne les régions pour lesquelles certains membres visés au décret numéro 335-98 du 18 mars 1998 ont été nommés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'État au Travail et à l'Emploi et ministre du Travail:

QUE les personnes suivantes soient nommés à la Commission des lésions professionnelles, pour un mandat de deux ans à compter des présentes, à titre de:

1) MEMBRES ISSUS DES ASSOCIATIONS D'EMPLOYEURS:

LONGUEUIL

— Monsieur Gaston Turner, en remplacement de madame Charlotte Dubois qui a démissionné.

YAMASMA

— Madame Nicole Généreux, en remplacement de madame Charlotte Dubois qui a démissionné.

2) MEMBRE ISSUS DES ASSOCIATIONS SYNDICALES:

CHAUDIÈRE-APPALACHES

- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque;
- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant;

- Monsieur Gilles Massicotte;
- Monsieur Guy Rousseau, en remplacement de monsieur Jocelyn Tremblay qui a démissionné pour cette région;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

ESTRIE

- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque;
- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant;
- Monsieur Gilles Massicotte;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

LANAUDIÈRE

- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque;
- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant;
- Monsieur Gilles Massicotte;
- Madame Lyne Gingras, en remplacement de monsieur André Laramée qui a démissionné pour cette région;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

LAURENTIDES

- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque;
- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant;
- Monsieur Gilles Massicotte;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

LAVAL

- Monsieur Marc Caissy, qui avait démissionné;
- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant;
- Monsieur Gilles Massicotte;
- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

LONGUEUIL

- Monsieur Jacques Smith Eugène, qui avait démissionné;
- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque;

- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Madame Carmen Surprenant;
- Monsieur Gilles Massicotte;
- Madame Pauline Ouellette, en remplacement de madame Francine Barrette qui a démissionné;
- Monsieur Raynald Haché, en remplacement de monsieur Michel Fournier qui a démissionné;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC

- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque;
- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant;
- Monsieur Gilles Massicotte;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

MONTRÉAL

- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque, en remplacement de monsieur Michel Fournier qui a démissionné;
- Monsieur Gilles Prud'homme, en remplacement de monsieur Yves Litalien qui a démissionné;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant;
- Monsieur Gilles Massicotte;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

QUÉBEC

- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque;
- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant;
- Monsieur Gilles Massicotte;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

RICHELIEU-SALABERRY

- Monsieur Raymond D'Astous, en remplacement de monsieur Jean-Paul Rivard qui a démissionné;
- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque;
- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant, en remplacement de madame Claudette Gariépy qui a démissionné;
- Monsieur Gilles Massicotte, en remplacement de monsieur Roger Rousseau qui a démissionné;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

- Monsieur Éloi Lévesque;
- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant;
- Monsieur Gilles Massicotte;
- Monsieur Jean Roch Larouche.

YAMASKA

- Monsieur Marcel Duhaime;
- Monsieur Éloi Lévesque;
- Monsieur Gilles Prud'homme;
- Monsieur Raynald Haché;
- Madame Carmen Surprenant;
- Monsieur Gilles Massicotte;
- Monsieur Jean Roch Larouche;

QUE des changements soient apportés en regard des régions pour lesquelles les personnes suivantes ont été nommées membres à la Commission des lésions professionnelles en vertu du décret numéro 335-98 du 18 mars 1998:

1) MEMBRES ISSUS DES ASSOCIATIONS D'EMPLOYEURS:

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, BAS-SAINT-LAURENT, CHAUDIÈRE-APPALACHES, ESTRIE, LANAUDIÈRE, LAVAL, MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC, MONTRÉAL, OUTAOUAIS, QUÉBEC, RICHELIEU-SALABERRY, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

— Madame Yvette Duc, en remplacement de madame Charlotte Dubois qui a démissionné.

2) MEMBRES ISSUS DES ASSOCIATIONS SYNDICALES:

S'AJOUTENT À TITRE DE MEMBRES POUR LES RÉGIONS SUIVANTES:

CHAUDIÈRE-APPALACHES

- Monsieur Gaston Duchesneau;
- Monsieur Denis Forgues;
- Monsieur Alain Gagnon;
- Monsieur Marcel Gagnon;
- Madame Giselle Rivet
- Monsieur Léopold Marion;
- Monsieur Robert Cloutier
- Monsieur Marcel Sylvestre;
- Monsieur Roland Turcotte;
- Madame Francine Dumas;
- Madame Danielle Hébert;

- Madame Nicole Deschênes;
- Monsieur Guy Paquin;
- Monsieur Jean-Luc Harel;
- Monsieur Aurel Thibault;
- Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
- Monsieur Denis Simard;
- Monsieur Yvon Jacques.

ESTRIE

- Monsieur Yvan-M. Roy;
- Monsieur Michel Guillemette;
- Madame Francyne Roy;
- Monsieur Michel St-Pierre;
- Monsieur Marcel Gagnon;
- Madame Giselle Rivet
- Monsieur Léopold Marion;
- Monsieur Robert Cloutier
- Monsieur Marcel Sylvestre;
- Monsieur Roland Turcotte;
- Madame Francine Dumas;
- Madame Danielle Hébert;
- Madame Nicole Deschênes;
- Monsieur Guy Paquin;
- Monsieur Jean-Luc Harel;
- Monsieur Aurel Thibault;
- Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
- Monsieur Denis Simard;
- Monsieur Yvon Jacques.

LANAUDIÈRE

- Monsieur Yvan-M. Roy;
- Monsieur Michel Guillemette;
- Madame Francyne Roy;
- Monsieur Michel St-Pierre;
- Monsieur Gaston Duchesneau;
- Monsieur Denis Forgues;
- Monsieur Alain Gagnon;
- Monsieur Marcel Gagnon;
- Monsieur Robert Cloutier
- Monsieur Marcel Sylvestre;
- Monsieur Roland Turcotte;
- Madame Francine Dumas;
- Madame Danielle Hébert;
- Madame Nicole Deschênes;
- Monsieur Guy Paquin;
- Monsieur Jean-Luc Harel;
- Monsieur Aurel Thibault;
- Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
- Monsieur Denis Simard;
- Monsieur Yvon Jacques.

LAURENTIDES

- Monsieur Yvan-M. Roy;
- Monsieur Michel Guillemette;

— Madame Francyne Roy;
 — Monsieur Michel St-Pierre;
 — Monsieur Gaston Duchesneau;
 — Monsieur Denis Forgues;
 — Monsieur Alain Gagnon;
 — Monsieur Marcel Gagnon;
 — Madame Giselle Rivet;
 — Monsieur Marcel Sylvestre;
 — Monsieur Roland Turcotte;
 — Madame Francine Dumas;
 — Madame Danielle Hébert;
 — Madame Nicole Deschênes;
 — Monsieur Guy Paquin;
 — Monsieur Jean-Luc Harel;
 — Monsieur Aurel Thibault;
 — Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
 — Monsieur Denis Simard;
 — Monsieur Yvon Jacques.

LAVAL

— Monsieur Yvan-M. Roy;
 — Monsieur Michel Guillemette;
 — Madame Francyne Roy;
 — Monsieur Michel St-Pierre;
 — Monsieur Gaston Duchesneau;
 — Monsieur Denis Forgues;
 — Monsieur Alain Gagnon;
 — Monsieur Marcel Gagnon;
 — Madame Giselle Rivet;
 — Monsieur Léopold Marion;
 — Monsieur Robert Cloutier;
 — Madame Francine Dumas;
 — Madame Danielle Hébert;
 — Madame Nicole Deschênes;
 — Monsieur Guy Paquin;
 — Monsieur Jean-Luc Harel;
 — Monsieur Aurel Thibault;
 — Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
 — Monsieur Denis Simard;
 — Monsieur Yvon Jacques.

LONGUEUIL

— Monsieur Yvan-M. Roy;
 — Monsieur Michel Guillemette;
 — Madame Francyne Roy;
 — Monsieur Michel St-Pierre;
 — Monsieur Gaston Duchesneau;
 — Monsieur Alain Gagnon;
 — Monsieur Marcel Gagnon;
 — Madame Giselle Rivet;
 — Monsieur Léopold Marion;
 — Monsieur Robert Cloutier;
 — Monsieur Marcel Sylvestre;
 — Monsieur Roland Turcotte;
 — Madame Francine Dumas;

— Madame Danielle Hébert;
 — Madame Nicole Deschênes;
 — Monsieur Guy Paquin;
 — Monsieur Jean-Luc Harel;
 — Monsieur Aurel Thibault;
 — Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
 — Monsieur Denis Simard;
 — Monsieur Yvon Jacques.

MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC

— Monsieur Yvan-M. Roy;
 — Monsieur Michel Guillemette;
 — Madame Francyne Roy;
 — Monsieur Michel St-Pierre;
 — Monsieur Gaston Duchesneau;
 — Monsieur Denis Forgues;
 — Monsieur Alain Gagnon;
 — Monsieur Marcel Gagnon;
 — Madame Giselle Rivet;
 — Monsieur Léopold Marion;
 — Monsieur Robert Cloutier;
 — Monsieur Marcel Sylvestre;
 — Monsieur Roland Turcotte;
 — Madame Nicole Deschênes;
 — Monsieur Guy Paquin;
 — Monsieur Jean-Luc Harel;
 — Monsieur Aurel Thibault;
 — Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
 — Monsieur Denis Simard;
 — Monsieur Yvon Jacques.

MONTRÉAL

— Monsieur Yvan-M. Roy;
 — Monsieur Michel Guillemette;
 — Madame Francyne Roy;
 — Monsieur Michel St-Pierre;
 — Monsieur Gaston Duchesneau;
 — Monsieur Denis Forgues;
 — Monsieur Alain Gagnon;
 — Madame Giselle Rivet;
 — Monsieur Léopold Marion;
 — Monsieur Robert Cloutier;
 — Monsieur Marcel Sylvestre;
 — Monsieur Roland Turcotte;
 — Madame Francine Dumas;
 — Madame Danielle Hébert;
 — Madame Nicole Deschênes;
 — Monsieur Guy Paquin;
 — Monsieur Jean-Luc Harel;
 — Monsieur Aurel Thibault;
 — Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
 — Monsieur Denis Simard;
 — Monsieur Yvon Jacques.

QUÉBEC

— Monsieur Yvan-M. Roy;
 — Monsieur Michel Guillemette;
 — Madame Francyne Roy;
 — Monsieur Michel St-Pierre;
 — Monsieur Gaston Duchesneau;
 — Monsieur Denis Forgues;
 — Monsieur Alain Gagnon;
 — Monsieur Marcel Gagnon;
 — Madame Giselle Rivet;
 — Monsieur Léopold Marion;
 — Monsieur Robert Cloutier;
 — Monsieur Marcel Sylvestre;
 — Monsieur Roland Turcotte;
 — Madame Francine Dumas;
 — Madame Danielle Hébert;
 — Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
 — Monsieur Denis Simard;
 — Monsieur Yvon Jacques.

RICHELIEU-SALABERRY

— Monsieur Yvan-M. Roy;
 — Monsieur Michel Guillemette;
 — Madame Francyne Roy;
 — Monsieur Michel St-Pierre;
 — Monsieur Gaston Duchesneau;
 — Monsieur Denis Forgues;
 — Monsieur Alain Gagnon;
 — Monsieur Marcel Gagnon;
 — Madame Giselle Rivet;
 — Monsieur Léopold Marion;
 — Monsieur Robert Cloutier;
 — Monsieur Marcel Sylvestre;
 — Monsieur Roland Turcotte;
 — Madame Francine Dumas;
 — Madame Danielle Hébert;
 — Madame Nicole Deschênes;
 — Monsieur Guy Paquin;
 — Monsieur Jean-Luc Harel;
 — Monsieur Aurel Thibault;
 — Monsieur Denis Simard;
 — Monsieur Yvon Jacques.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

— Monsieur Michel Guillemette;
 — Madame Francyne Roy;
 — Monsieur Michel St-Pierre;
 — Monsieur Gaston Duchesneau;
 — Monsieur Denis Forgues;
 — Monsieur Alain Gagnon;
 — Monsieur Marcel Gagnon;
 — Madame Giselle Rivet;
 — Monsieur Léopold Marion;
 — Monsieur Robert Cloutier;

— Monsieur Marcel Sylvestre;
 — Monsieur Roland Turcotte;
 — Madame Francine Dumas;
 — Madame Danielle Hébert;
 — Madame Nicole Deschênes;
 — Monsieur Guy Paquin;
 — Monsieur Jean-Luc Harel;
 — Monsieur Aurel Thibault;
 — Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
 — Monsieur Yvon Jacques.

YAMASKA

— Monsieur Yvan-M. Roy;
 — Monsieur Michel Guillemette;
 — Madame Francyne Roy;
 — Monsieur Michel St-Pierre;
 — Monsieur Gaston Duchesneau;
 — Monsieur Denis Forgues;
 — Monsieur Alain Gagnon;
 — Monsieur Marcel Gagnon;
 — Madame Giselle Rivet;
 — Monsieur Léopold Marion;
 — Monsieur Robert Cloutier;
 — Monsieur Marcel Sylvestre;
 — Monsieur Roland Turcotte;
 — Madame Francine Dumas;
 — Madame Danielle Hébert;
 — Madame Nicole Deschênes;
 — Monsieur Guy Paquin;
 — Monsieur Jean-Luc Harel;
 — Monsieur Aurel Thibault;
 — Madame Ghislaine Gagnon Bourgeois;
 — Monsieur Denis Simard.

Le greffier du Conseil exécutif,
 MICHEL NOËL DE TILLY

32209

Gouvernement du Québec

Décret 634-99, 9 juin 1999

CONCERNANT le financement temporaire de la Régie
 des installations olympiques

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14*b* de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q., c. R-7), la Régie des installations olympiques (la « Régie ») ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà du montant déterminé par le gouvernement le total de ses emprunts en cours non remboursés;